

## Tableau synthèse – Formation générale des jeunes

Type de parcours	Ordre d'enseignement	Cycle d'enseignement	Année	Classe	Code de programme	Type de diplôme
05 - Formation générale	Préscolaire			4, 5		
	Primaire	Tous les cycles	1, 2, 7, 8			
	Secondaire	1 <sup>er</sup> cycle	1, 2, 7, 8			
	(1,4) Secondaire			3, 4, 5, 7, 8		DES
06 - Formation générale appliquée	(4) Secondaire			3, 4, 5		DES
07 - Formation préparatoire au travail	Secondaire	2 <sup>e</sup> cycle	1, 2, 3, 9		8001 (français) 8501 (anglais)	CFPT
	Secondaire	2 <sup>e</sup> cycle	1, 2, 3, 9		9400 (français) 9900 (anglais)	CFER
08 - Métier semi-spécialisé	Secondaire	2 <sup>e</sup> cycle	1, 7		8101 à 8235 (français) 8601 à 8735 (anglais) Doit être actif au cadre pédagogique.	CFMS
16 - Insertion sociale et professionnelle des jeunes	(3) Secondaire	2 <sup>e</sup> cycle	1, 2		8002 (français) 8502 (anglais)	ISPJT
	(2) Secondaire	2 <sup>e</sup> cycle	1, 2		9400 (français) 9900 (anglais)	CFER

(1) Voir aussi les particularités de la classe selon le Régime pédagogique pour les années 2008-2009 et 2009-2010 dans l'[Info/Sanction](#) numéro 08-09-031.

(2) Considération en vigueur pour les déclarations antérieures au 1<sup>er</sup> juillet 2009

(3) À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, pour l'année scolaire 2009-2010, les inscriptions au parcours « Insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ) » seront refusées. Cependant, les élèves ayant déjà commencé ce type de parcours pourront y demeurer; une déclaration de 2007-2008 ou 2008-2009 doit déjà exister avec ce type de parcours.

(4) Les élèves inscrits avec une catégorie de programme particulier 13 (Préparation à la formation professionnelle) doivent « obligatoirement » être en 3<sup>e</sup> année du secondaire.